



Fiche de données de sécurité

Nettoyant concentré pour planchers de céramique

Section 1. Nom de produit et identification du manufacturier

Nom commun : Nettoyant concentré pour planchers de céramique

Code de produit : 60317

Famille chimique : Nettoyant

CAS : Sans objet

Synonymes : Sans objet

Fournisseur / Manufacturier :

Produits de Plancher Finitec Inc.

150, rue Léon-Vachon

Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec)

Canada G0S 2W0

Téléphone : (418) 889-9910

Télécopieur : (418) 889-9915

En cas d'urgence :

CANUTEC (613) 996-6666

Ou communiquez avec votre Centre local d'urgence santé.

Section 2. Identification des dangers

État physique : Liquide

Urgence : Le produit peut causer des irritations oculaires modérées et des irritations cutanées légères ou modérées, surtout en cas de sensibilité. Peut affecter le système respiratoire si inhalé en grande quantité.

Voies d'entrées : Oculaire, cutané, ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux :** Le produit peut causer une irritation modérée des yeux, tels que des rougeurs, des picotements, des sensations de brûlure et des gonflements.
- **Cutané :** Le produit peut causer une irritation légère à la peau en cas de sensibilité cutanée, telles que des rougeurs et des démangeaisons.
- **Inhalation :** Le produit peut causer des irritations aux voies respiratoires en cas de sensibilité respiratoire.
- **Ingestion :** Peu probable. En cas d'ingestion, le produit peut causer des irritations aux voies gastro-intestinales.

Effets chroniques potentiels sur la santé : *Référez-vous à la section #11, Informations toxicologiques*

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

| <u>Nom</u> | <u>No CAS</u> | <u>Concentration %</u> |
|------------------------------------|---------------|------------------------|
| Eau | 7732-18-5 | >90 |
| Alcool linéaire éthoxylé (C12-C15) | 68131-39-5 | 3,0 - 6,0 |
| Alkylpolyglycoside C8-10 | 68515-73-1 | 1,0 - 4,0 |
| Citrate de sodium | Propriétaire | 1,0 - 3,0 |
| Alkylpolyglycoside C10-16 | 110615-47-9 | 0,5 - 2,0 |
| Sodium octanesylfonate | 5324-84-5 | 0,1 - 1,0 |

** Le produit contient des substances présentes à des concentrations inférieures aux exigences de divulgation.**

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Prendre soin de ne pas contaminer les régions non affectées. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané : Laver immédiatement la région affectée avec une eau savonneuse et rincer abondamment à l'eau courante. Obtenir des soins médicaux immédiatement si des symptômes d'irritation surgissent.

Inhalation : Si des symptômes d'irritation respiratoire surgissent suite à l'inhalation du produit, amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent ou s'aggravent, contacter les services d'urgence immédiatement.

Ingestion : Dans les cas d'ingestion de grande quantité, NE PAS provoquer le vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note : Pour toute situation où la victime doit consulter un médecin ou si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux d'incident, pour une intervention ou un transport médical, assurez-vous de remettre une copie de la présente fiche signalétique à la victime, si son état de santé le permet, à une personne accompagnatrice ou aux services d'urgences, pour qu'elle soit rapidement disponible pour les urgentologues et/ou les médecins.

Section 5. Procédures en cas d'incendie

Inflammabilité du produit : Le produit est ininflammable.

Limite inférieure d'inflammabilité : Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité : Sans objet

Température d'auto-ignition : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet

Produits de combustion : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO).

Risque d'incendie en présence d'autres produits : Non disponible

Moyens d'extinction : Moyen d'extinction adapté à l'environnement immédiat du produit tel que de l'eau, des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone (CO₂), du sable, etc.

Note spéciale : Sans objet

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Précautions personnelles : Porter les vêtements et les équipements de protection appropriés au nettoyage de produits chimiques liquides.

Précautions environnementales : Prévenir l'infiltration d'une grande quantité de produit dans les drains, égouts et cours d'eau.

Procédure de nettoyage : Absorber le déversement avec des matériaux absorbants inertes et non-combustibles, tels que des absorbants universels ou de la vermiculite. Transférer le produit absorbé dans un contenant approprié pour l'élimination selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Signaler tous les rejets ou déversements non contrôlés aux unités d'urgences et aux agences appropriées.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Revêtir les équipements de protection individuelle nécessaires à la tâche. Bien appliquer les procédures d'hygiène professionnelle et personnelle, telle que se laver les mains avant de manger. Interdire de manger, boire ou fumer dans les zones contaminées. Utiliser les procédures de sécurité au travail afin d'éviter les accidents.

Entreposage : Il est recommandé d'entreposer ce produit dans un endroit à température ambiante. Éviter d'entreposer ce produit dans un endroit qui serait à la portée des enfants.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Contrôles mécaniques : Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Respiratoire : Lors d'opérations courantes, la protection respiratoire n'est pas nécessaire. En cas d'émanation, porter un masque à cartouches pour vapeurs organiques.

Mains : Porter des gants de nitrile, PVC ou caoutchouc.

Peau : Habit de travail standard.

Autres : Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

Masse moléculaire : Donnée non disponible
État physique : Liquide
Apparence : Translucide
Odeur : Citron glacé
Seuil odeur : Donnée non disponible
Densité à 25°C (g/mL) : 1,00 ± 0,01
Point congélation : Donnée non disponible
Point d'ébullition : Donnée non disponible
Volatilité : Donnée non disponible
Tension de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur (air = 1) : Donnée non disponible
Taux évaporation : Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau : Miscible dans l'eau
Coefficient partage huile/eau : Donnée non disponible
Taux d'évaporation : Donnée non disponible
pH : 5,0 ± 0,5

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Stable
Incompatibilités : Agents oxydants, acides forts, alkyde métallique, nitrites et autres agents réducteurs puissants.
Produits de décomposition dangereux : Produits de décomposition thermique, tels que dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), éléments traces faisant partie des composantes.
Conditions de réactivité : Températures élevées, contact avec des produits incompatibles.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Section 11. Informations toxicologiques

Information sur les ingrédients :

| <u>Nom</u> | <u>CAS</u> | <u>LD₅₀</u> | <u>LC₅₀</u> |
|------------------------------------|-------------------|---|-------------------------------|
| Alcool linéaire éthoxylé (C12-C15) | 68131-39-5 | Lapin (cutané): 2000 mg/kg Rat (oral): 1650-2000 mg/kg | N/A |

Voies d'entrées : Oculaire, cutané, ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux** : Le produit peut causer une irritation modérée des yeux en cas de sensibilité oculaire.
- **Cutané** : Le produit peut causer une irritation légère à la peau en cas de sensibilité cutanée, telles que des rougeurs et des démangeaisons.
- **Inhalation** : Le produit peut causer des irritations aux voies respiratoires en cas de sensibilité respiratoire.
- **Ingestion** : En cas d'ingestion, le produit peut causer des irritations modérées aux voies gastro-intestinales.

Effets chroniques potentiels sur la santé : Donnée non disponible

Section 12. Informations écologiques

Données sur l'écotoxicité en milieu aquatique :

| <u>Nom</u> | <u>Résultats</u> | <u>Espèces</u> | <u>Période</u> |
|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Alcool linéaire éthoxylé (C12-C15) | EC ₅₀ : 10-100 mg/L | Algue | 72 hrs |
| | EC ₅₀ : 5-10 mg/L | Daphnia | 48 hrs |
| | LC ₅₀ : 5-10 mg/L | Poisson | 96 hrs |

Effets sur l'environnement : Certains ingrédients sont toxiques pour la vie aquatique avec des effets durables.

Précautions environnementales : Pour les déversements impliquant une grande quantité du produit, prévenir l'infiltration du produit dans les drains, les égouts et les cours d'eau.

Produits de dégradation : Donnée non disponible

Toxicité des produits de biodégradation : Donnée non disponible

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Élimination du produit : Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables.

Section 14. Informations relatives au transport

Classification DOT/ IMDG/IATA étiquetage : Non réglementé

Section 15. Réglementation

SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) :



Toxicité aiguë (catégorie 5)



Toxicité chronique pour la vie aquatique (catégorie 5)

Phrases de risques

H315 – Provoque une irritation cutanée
H319 – Provoque une irritation sévère aux yeux
H335 – Peut irriter les voies respiratoires
H401 – Toxique pour la vie aquatique

Phrases de précautions

P102 – Tenir hors de portée des enfants.
P264 – Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P281 – Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P273 – Éviter de rejeter le produit dans l'environnement.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

ÉTATS-UNIS :

Classification NFPA :



Santé : 0
Inflammabilité : 0
Réactivité : 0
Conditions spéciales : Aucune

Légende : 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Classification REACH (EU) :

ESIS - European chemical Substances Information System : Composantes

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances : Composantes

Liste des Substances Enregistrées Phase-in :

Enregistrées comme :

| EC No. | CAS RN | Nom de Substance | Full | OSII | TII |
|-----------|------------|------------------------------------|------|------|-----|
| 500-002-6 | 68131-39-5 | Alcool linéaire éthoxylé (C12-C15) | Yes | - | - |
| 500-220-1 | 68515-73-1 | Alkylpolyglycoside C8-10 | Yes | - | - |
| 226-195-4 | 5324-84-5 | Sodium octanesulfonate | Yes | - | - |

Full Indique l'enregistrement sous REACH Article 10 comme dossier plein.

OSII Indique l'enregistrement sous REACH Article 17 comme un intermédiaire isolé sur place (OSII).

TII Indique l'enregistrement sous REACH Article 18 comme un intermédiaire isolé transporté (TII).

'Yes' Indique l'enregistrement de la substance auprès de REACH est complète.

'In Process' Indique qu'un dossier sur la substance a été soumis avec succès à ECHA et se fait traiter. N.B. le contrôle de conformité est en cours (et pourrait être infructueux).

Section 16. Informations supplémentaires

Date de préparation de la fiche : 17 mai 2016

Version : 1

Validé par : Finitec Canada

Références :

- ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2001.
- 29CFR Part1910.1200 OSHA MSDS Requirements.
- 49CFR Table List of Hazardous Materials, UN#, Proper Shipping Names, PG. -Canada
- Gazette Part II, Vol. 122, No. 2 Registration SOR/88-64 31 December, 1987 Hazardous Products Act "Ingredient Disclosure List".
- Loi fédérale sur les produits contrôlés.
- Canadian Transport of Dangerous Goods, Regulations and Schedules, Clear Language version 2002.
- Standard System for the identification of the Hazards of materials for Emergency Response NFP 704, Edition 2012.
- Répertoire toxicologique, CSST.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca/a>.
- Phase-in Substances Registered 7-Dec-2010.
- Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
- Fiches signalétiques des composantes.